

Série Z

Sous-préfectures

(1800-1940)

La série Z est affectée, depuis la circulaire interministérielle du 12 octobre 1926 précisée par celle du 16 décembre 1965, aux fonds des sous-préfectures de 1800 à 1940. Elle regroupe les archives des quatre sous-préfectures ayant existé ou existant encore dans l'Aude : Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne. Assez peu volumineuse, elle comprend 1236 registres ou liasses et occupe environ 46 mètres linéaires.

Historique et origine du fonds

Les sous-préfets ont été créés par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) ; ils représentent le pouvoir central dans les arrondissements.

A sa création en 1790, le département de l'Aude comprenait 6 districts (Carcassonne, Castelnaudary, Lagrasse, Limoux, Narbonne et Quillan). La loi du 28 pluviôse an VIII modifia ce découpage. De nouvelles circonscriptions administratives intermédiaires entre le département et le canton furent établies : les arrondissements, au nombre de quatre dans l'Aude (Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne).

Comme dans tous les autres départements, la sous-préfecture de Carcassonne (ville chef-lieu du département) eut une existence éphémère de 1811 à 1815. L'ordonnance royale du 20 décembre 1815 supprima les sous-préfets des chefs-lieux de département. Après cette date et actuellement encore, c'est le secrétaire général de la préfecture qui fait fonction de sous-préfet de Carcassonne sans, pour autant, que soit constitué un fonds d'archives propre à cet arrondissement. Les documents correspondants se trouvent sans doute pour la plupart insérés dans les dossiers communaux de la série O.

Quant à la sous-préfecture de Castelnaudary, elle fut, comme bien d'autres en France, supprimée par décret du 10 septembre 1926. Pris pour des raisons d'économie, ce décret supprimait en France 106 sous-préfectures ainsi que les arrondissements où elles avaient leur siège. Les cantons et les communes de l'arrondissement de Castelnaudary furent rattachés à l'arrondissement de Carcassonne ¹.

Les fonds respectifs des quatre sous-préfectures présentent sont d'une nature et d'un volume fort variables en fonction des vicissitudes de leur histoire et de la durée de leur existence.

- Le fonds de la sous-préfecture de Carcassonne (1 Z 1 à 59) est d'importance très modeste. Il occupe un métrage linéaire de 0,80 m. et couvre la brève période d'existence de la sous-préfecture de 1812 à 1816. Il est constitué uniquement de registres relatifs aux arrêtés et à la correspondance du sous-préfet.

¹ Voir annexe 2.

- Le fonds de la sous-préfecture de Castelnaudary (2 Z 1 à 5) est quasiment inexistant. Il occupe 0,05 mètre linéaire. En dépit de nos recherches, nous n'avons pu retrouver trace des archives de cette institution administrative supprimée en 1926.

Nous ne connaissons pas les raisons de cette disparition, mais nous pouvons émettre quelques hypothèses. Sans aucun doute, l'histoire mouvementée de la sous-préfecture explique partiellement les pertes constatées. Jusqu'en 1838, il n'y eut pas d'hôtel de sous-préfecture. Les bureaux, installés dans la résidence personnelle du sous-préfet, changeaient fréquemment de localisation, au gré des locations. Cette situation n'était pas sans entraîner de graves difficultés, pour les administrés comme pour l'administration. Dès 1828, le sous-préfet Gustave du Bouchage se plaint ainsi au préfet du département : « *Depuis de longues années, la création d'un hôtel de sous-préfecture à Castelnaudary est reconnu indispensable. L'état de l'administration, son ordre nécessaire pour la sûreté, l'expédition des affaires et la conservation des documents qui y sont sans cesse reproduits, les plaintes des administrations sur le désordre inévitable qu'entraîne le changement des bureaux à l'arrivée de chaque sous-préfet et l'opinion générale de l'arrondissement la réclament impérativement* »¹.

Il fallut attendre dix ans pour que Castelnaudary soit enfin doté d'un véritable hôtel de sous-préfecture : encore ne s'agissait-il que d'une maison particulière prise à bail, située en centre ville, mais nécessitant de grosses réparations². Les archives ont souffert de ces installations provisoires et des déménagements successifs, comme en témoigne le rapport du sous-préfet au conseil d'arrondissement en 1838³ : « *Les archives qui contiennent souvent des pièces importantes pour des particuliers se confondent, se mêlent dans les déménagements malgré tous les soins qu'on peut prendre, et souvent dans leur reclassement, qui ne se fait jamais sans dommage, on ne retrouve plus des pièces, des documents, et même des dossiers entiers qui disparaissent et s'égarent* ».

C'est seulement en 1858 qu'est prise la décision de construire un hôtel de la sous-préfecture. Achevé en 1863, ce bâtiment reste le siège de cette administration jusqu'en 1926, date de sa suppression. L'édifice est cédé par le Département à la Ville de Castelnaudary le 14 novembre 1935 ; il est depuis cette date l'hôtel de ville de cette commune.

Que devinrent alors les archives de la sous-préfecture ? Il est vraisemblable que le fonds fut transféré à Carcassonne où il vint se confondre avec les archives de la préfecture. Le déménagement des archives est en tout cas envisagé par le sous-préfet dans sa lettre au préfet du 24 septembre 1926⁴ : « *J'estime à 1500 F. environ le prix du déménagement des archives de la sous-préfecture à condition de ne transporter à Carcassonne, ni les pièces appartenant aux commissions de réception (ravitaillement), ni celles du service vicinal (archives de l'ancien agent-voyer d'arrondissement supprimé depuis la guerre)* ».

- Le fonds de la sous-préfecture de Limoux (3 Z 1 à 301) est relativement important. Il occupe 10 mètres linéaires.

Malgré une richesse certaine, il souffre de lacunes importantes sur le plan chronologique. Elles résultent des vicissitudes de l'histoire de l'institution et des archives.

¹ Arch. dép. Aude, 4 N 18.

² Arch. dép. Aude, 2 N 25.

³ Arch. dép. Aude, 2 N 25.

⁴ Arch. dép. Aude, 10 M 4.

Tout d'abord, comme pour Castelnaudary, le siège de la sous-préfecture n'est fixé que tardivement, en 1838-1840, à son adresse actuelle (au 12 rue du Palais). Auparavant toute installation n'était que provisoire¹ et l'on peut penser que les déménagements répétés n'arrangèrent en rien l'état précaire dans lequel étaient conservées les archives. En effet, tous les sous-préfets ne parvinrent pas à protéger leurs papiers de l'humidité constante et des inondations périodiques. Ce n'est certes pas par négligence. On note dès 1849 la présence d'une salle aménagée en vue de la conservation, avec grande table de sapin, quatre compartiments de rayons et une échelle double². Mais il semble malheureusement que les papiers ne furent jamais installés hors de portée de l'eau. Pourtant en 1839 déjà le sous-préfet alerte le préfet : « *L'humidité du rez-de-chaussée, les inondations auxquelles il est exposé rendent indispensable et urgent l'établissement des bureaux, des archives et des cabinets du sous-préfet au deuxième étage* »³. Même cri d'alarme lancé par Prosper Hannuic devant le conseil d'arrondissement en 1840 : « *En 1820, 1833, 1839, l'eau de la rivière de l'Aude est entré en grande quantité dans tout le rez-de-chaussée. En 1840, deux fois j'ai eu les plus vives craintes de voir arriver un pareil événement qui malgré toute la vigilance possible pourrait détruire des papiers bien essentiels* »⁴. Cet état de fait est encore confirmé par une lettre de l'architecte du département au préfet datant du 20 mars 1873.

Finalement l'inondation des 24-25 octobre 1891 semble avoir porté le coup de grâce. Comme le note laconiquement le préfet dans une lettre au ministre de l'Intérieur (*La Dépêche*, 26 octobre 1891) : « *...L'eau s'est élevée au rez-de-chaussée (de la) sous-préfecture sur trois mètres et a tout emporté. (Les) bureaux (et les) archives n'existent plus...* » Les journalistes du *Rappel de l'Aude* (26 octobre 1891) visitent une sous-préfecture désolée « *dont tous les papiers sont à jamais perdus* ». On comprend ainsi pourquoi il ne reste que quelques épaves d'avant 1890.

A ces lacunes chronologiques s'ajoutent des lacunes plus administratives, dues pour une part aux pertes accidentelles ou à la négligence. Ainsi, il n'existe pas de registre des arrêtés du sous-préfet, ni même de registre de correspondance (arrivée et départ).

- Le fonds de la sous-préfecture de Narbonne (4 Z 1 à 871) est incontestablement le plus important matériellement, puisqu'il occupe un métrage linéaire de 34,80 mètres. Il a été relativement bien préservé des outrages du temps. Toutefois, comme pour les autres sous-préfectures, les documents du XIX^e siècle sont assez peu nombreux. La précarité des locaux affectés aux bureaux durant cette période y est certainement pour beaucoup : en l'an XI, le sous-préfet a ses bureaux dans la salle du synode de l'ancien archevêché⁵. Il se plaint ainsi au préfet de ses conditions de travail : « *Le vent affreux du nord qui a soufflé avec impétuosité la nuit dernière a abbatu les cloisons au moyen desquelles on avait muré et clos les fenêtres d'une hauteur immense du cy-devant sinode de l'évêché, où précisément se trouvent mes bureaux ; la cheminée en a été abbatue, de manière que je suis en plein air avec le froid rigoureux qui règne* ».

¹ Voir les baux de location, promesses et actes de vente (Arch. dép. Aude, 4 N 20, 1833-1932).

² Voir les inventaires du mobilier lors de la prise en charge par les nouveaux sous-préfets (Arch. dép. Aude, 4 N 129, 1822-1905) notamment en 1849, 1854, et les travaux d'installations de casiers en 1872-1873 (voir aussi Arch. dép. Aude, 4 N 20).

³ Arch. dép. Aude, 4 N 20.

⁴ Arch. dép. Aude, 4 N 20.

⁵ Arch. dép. Aude, 4 N 21.

Jusqu'en 1937, date de construction de l'actuelle sous-préfecture, les déménagements se succèdent. En 1824, les bureaux sont installés dans une maison particulière en location. En 1847, l'hôtel de la sous-préfecture est établi dans une maison en location dans le quartier Saint-Sébastien. En 1858, c'est une autre maison particulière qui est prise à bail, rue de la Trinité. En 1878, l'hôtel des Minimes est acheté et restauré pour servir de nouvelle sous-préfecture.

En 1937, compte tenu de « *l'état de vétusté et de l'incommodité que présente l'hôtel de la sous-préfecture* »¹, la décision est prise de reconstruire la sous-préfecture sur un terrain inoccupé, boulevard Gambetta. Il s'agit de l'actuelle sous-préfecture.

Contenu et intérêt des fonds

Pour l'ensemble des fonds, les lacunes sont importantes, surtout pour le XIXe siècle. Il n'en reste pas moins que les archives des sous-préfectures forment un complément très utile à d'autres fonds par l'éclairage très local qu'elles leur apportent.

Le sous-préfet n'est au départ qu'un intermédiaire, un agent de transmission, d'information et de surveillance, placé entre le préfet et le maire. L'arrondissement n'est qu'une simple circonscription administrative, dénuée de personnalité, destinée essentiellement à simplifier l'administration départementale. A la suite des décrets des 25 mars 1852, 13 avril 1861 et 4 novembre 1926, les attributions du sous-préfet s'élargissent, notamment en matière de police administrative et de tutelle sur les communes. Au sous-préfet sont en effet dévolues l'approbation des délibérations et arrêtés municipaux et la supervision de la gestion financière.

Les dossiers d'affaires communales, qui constituent une part importante de la série Z, sont assurément d'une grande richesse pour l'historien. En effet, consulté par le préfet, le sous-préfet recueille des informations détaillées et vivantes sur la conjoncture locale, émanant des élus municipaux eux-mêmes. On a ainsi connaissance des scandales qui agitent les municipalités (plaintes déposées contre le maire par les habitants, différends entre le maire et la fabrique ou le curé...). Mais ces dossiers témoignent aussi de la vitalité des communes en matière de construction ou de réparation d'équipements collectifs (école, église, poids communaux, mairie, monuments...), de surveillance de l'hygiène publique, d'amélioration du réseau de voirie ou d'adduction d'eau... Ils constituent ainsi une source importante pour l'étude de l'architecture, de l'urbanisme, ou encore de la pénétration des nouvelles énergies dans le département. En outre, leur consultation est indispensable à qui étudie l'histoire sociale du début du XXe siècle, qu'il s'agisse d'histoire de l'enseignement, de l'assistance sociale ou de l'histoire religieuse.²

Au contraire, les dossiers classés par matière sont beaucoup moins riches, encombrés de circulaires et d'instructions, sauf à en extraire quelques correspondances, rapports de police ou d'affiches intéressants. On signalera notamment les rapports sur l'activité des ligues et des groupements politiques ou syndicaux ainsi que les enquêtes sur les congrégations ou encore, plus originales, sur les manifestations aériennes.

¹ Arch. dép. Aude, 1 N 245.

² On complètera par le dépouillement des archives conservées dans les mairies, qui ont malheureusement subi de lourdes pertes dans certaines communes.

Les matières touchant l'activité économique, à la santé et à l'assistance, quoique d'un volume réduit, sont également à noter pour leur cohérence. On y trouvera un ensemble d'informations détaillées sur le fonctionnement des hôpitaux et des hospices, de la commission sanitaire et sur les sociétés de secours mutuels. Y sont également reflétées, la situation précaire et l'organisation en syndicats et associations du monde rural, industriel et négociant. On mesurera le potentiel de mobilisation des forces vives de l'arrondissement à travers les mesures de secours prises en faveur des mobilisés et des réfugiés lors de la Deuxième Guerre mondiale.

En dépit des lacunes importantes qui affectent le XIXe siècle, l'intérêt historique de la sous-série n'en est pas altéré pour autant. Les chercheurs la consulteront avec profit.

Plan de classement

Une sous-série a été affectée à chacune des sous-préfectures du département. A l'intérieur de chaque sous-série, le classement suit l'ordre méthodique des séries modernes des Archives départementales (M à Y), s'inspirant en cela des répertoires précédemment publiés.

Le classement de cette série a été effectué en deux temps : le fonds de la sous-préfecture de Limoux a été inventorié en 1993 par M^{elle} Frédérique Hamm, actuellement conservateur aux Archives départementales de la Sarthe, à l'occasion du stage qu'elle effectua dans la cadre de l'Ecole nationale du patrimoine ; les fonds des autres sous-préfectures ont été répertoriés par M. Marc Trille, rédacteur chef aux Archives départementales de l'Aude, qui a également revu, pour harmonisation, et complété le répertoire du fonds de Limoux. Melle Christine Cheboun, agent administratif, a assuré la dactylographie et la mise en page de l'inventaire. Que tous soient ici remerciés pour leur travail.

Sous-série 1 Z Fonds de la Sous-préfecture de Carcassonne

Comme dans tous les autres départements, la sous-préfecture de Carcassonne (ville chef-lieu du département) eut une existence éphémère de 1811 à 1815. L'ordonnance royale du 20 décembre 1815 supprima les sous-préfets des chefs-lieux de département. Après cette date, et actuellement encore, c'est le secrétaire général de la préfecture qui fait fonction de sous-préfet de Carcassonne, sans, pour autant, que soit constitué un fonds d'archives propre à cet arrondissement. Les documents correspondants se trouvent sans doute pour la plupart insérés dans les dossiers communaux de la série O.

Composition de la sous-série

Arrêtés et avis du sous-préfet (1 Z 1-4), 1812-1816.

Administration générale (1 Z 5-58) : correspondance générale du sous-préfet, 1812-1816.

Enregistrement (1 Z 59) : répertoire des actes administratifs soumis au droit d'enregistrement, 1812-1815.

Sous-série 2 Z Fonds de la Sous-préfecture de Castelnaudary

La sous-préfecture de Castelnaudary fut supprimée par décret du 10 septembre 1926. Les cantons et les communes de l'arrondissement de Castelnaudary furent rattachés à l'arrondissement de Carcassonne.

Le fonds de la sous-préfecture de Castelnaudary est quasiment inexistant. En dépit de nos recherches, nous n'avons pu retrouver trace des archives de cette institution. Nous ne connaissons pas les raisons de cette disparition, mais nous pouvons émettre quelques hypothèses. Sans aucun doute, l'histoire mouvementée de la sous-préfecture explique partiellement les pertes constatées. Jusqu'en 1838, il n'y eut pas d'hôtel de sous-préfecture. Il fallut attendre dix ans pour que Castelnaudary soit enfin doté d'un véritable hôtel de sous-préfecture : encore ne s'agissait-il que d'une maison particulière prise à bail, située en centre-ville. C'est seulement en 1858 qu'est prise la décision de construire un hôtel de la sous-préfecture. Achevé en 1863, ce bâtiment reste le siège de cette administration jusqu'en 1926, date de sa suppression. L'édifice est cédé par le Département à la Ville de Castelnaudary le 14 novembre 1935 ; il est, depuis cette date, l'hôtel de ville de cette commune. Que devinrent alors les archives de la sous-préfecture ? Il est vraisemblable que le fonds fut transféré à Carcassonne où il vint se confondre avec les archives de la préfecture.

Composition de la sous-série

Pièces isolées (2 Z 1-4) : prise de fonction du sous-préfet (1811), police, affaires cantonales et communales, 1804-1818.

Répertoire des actes soumis au droit d'enregistrement (2 Z 5), 1834-1925.

Sous-série 3 Z Fonds de la Sous-préfecture de Limoux

Le fonds de la sous-préfecture de Limoux est relativement important. Toutefois, il souffre de lacunes, dues notamment aux inondations qu'a connues la ville de Limoux au XIX^e siècle(en particulier en 1891).

Composition de la sous-série

Cérémonies officielles (3 Z 1-3), 1875-1942.

Distinctions honorifiques (3 Z 4-7), 1896-1952.

Personnel (3 Z 8-10), 1871-1942.

Elections (3 Z 11), 1924-1935.

Police (3 Z 12-45) : personnel, 1906-1939 ; sûreté générale et police judiciaire, 1905-1944 ; police administrative, 1901-1952.

Santé publique et hygiène (3 Z 46-52) : commission sanitaire, 1910-1953 ; établissements insalubres, 1920-1936 ; épidémies, 1913-1939.

Population, statistiques (3 Z 53), 1921-1937.

Agriculture (3 Z 54-57) : génie rural, 1930-1941 ; associations et syndicats, 1905-1936.

Energie (3 Z 58), 1929-1940.

Commerce, industrie (3 Z 59-63), 1919-1943.

Travail (3 Z 64-70), 1892-1938.

Administration départementale (3 Z 71-72), 1931-1939.

Administration et comptabilité communale (3 Z 76-282), 1872-1940.

Affaires militaires (3 Z 283-289), 1925-1940.

Justice (3 Z 290), 1936-1938.

Cultes (3 Z 291-293), 1900-1924.

Assistance et prévoyance sociales (3 Z 294-301), 1898-1940.

Sous-série 4 Z Fonds de la Sous-préfecture de Narbonne

Le fonds de la sous-préfecture de Narbonne est incontestablement le plus important, même s'il souffre de lacunes pour le XIX^e siècle.

Composition de la sous-série

Instructions et arrêtés du sous-préfet (4 Z 1-25), 1799-1939.

Correspondance générale du sous-préfet (4 Z 26-107, 895-913), 1792-1882.

Avis du sous-préfet (4 Z 108-142), 1800-1871.

Interventions (4 Z 143-150), 1936-1940.

Cérémonies officielles (4 Z 151-152), 1912-1940.

Personnel (4 Z 153-154), 1908-1940.

Elections (4 Z 155-175, 872), an XII-1940.

Police (4 Z 176-307) : personnel, 1906-1941 ; sûreté générale, 1886-1942 ; police administrative, 1901-1940.

Santé publique et hygiène (4 Z 308-328), 1906-1940.

Population (4 Z 329-373, 873-874), an VIII-1940.

Affaires économiques (4 Z 374-386), 1919-1940.

Agriculture (4 Z 387-442), 1904-1940.

Commerce, tourisme (4 Z 443-453), 1905-1940.

Travail et main d'œuvre (4 Z 454-480), 1905-1940.

Administration départementale (4 Z 481-487), 1800-1940.
Administration et comptabilité communale (4 Z 488-724, 875891), an VIII-1940.
Finances, postes (4 Z 725-741, 892) : an IX-1940.
Domaines, enregistrement (4 Z 742-749), 1814-1939.
Affaires militaires (4 Z 750-790, 893), an VIII-1940.
Travaux publics, transports (4 Z 791-807), 1842-1938.
Enseignement, affaires culturelles, sports (4 Z 808-821), 1904-1952.
Justice (4 Z 822-830, 894), 1800-1939.
Cultes (4 Z 831-832), 1901-1931.
Assistance et prévoyance sociales (4 Z 833-868), 1896-1947.
Etablissements pénitentiaires (4 Z 869-871), 1907-1938.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Il n'existe à proprement parler aucun ouvrage consacré à l'histoire des sous-préfectures et des arrondissements du département de l'Aude. Nous avons choisi d'indiquer ici quelques ouvrages susceptibles d'aider le chercheur dans les travaux qu'il peut mener à partir de la série Z.

Dans la mesure où un certain nombre de sous-préfets sont devenus préfets par la suite, on peut se référer, pour établir leurs biographies, aux dictionnaires suivants :

- *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoires nominatif et territorial* par René Bargeton, Pierre Bougard, Bernard Le Clère et Pierre-François Pinaud. Paris, Archives nationales, 1981, 424 p.
- *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, par René Bargeton. Paris, Archives nationales, 1994, 558 p.

Sous-préfecture de Carcassonne

- Jean Guilaine et Daniel Fabre dir., *Histoire de Carcassonne*. Toulouse, éditions Privat, 1984, 323 p.

Sous-préfecture de Castelnaudary

- Léon Clos. *Notice historique sur Castelnaudary et le Lauragais*. Toulouse, Edouard Privat, 1880, 106 p.
- François Falcou dir., *Castelnaudary notre ville*. Carcassonne, Les Amis de Castelnaudary et du Lauragais, 1994, 246 p.
- Francis Falcou, *Hommage à Castelnaudary et au Lauragais*. Paris, La Pensée Universelle, 1980, 214 p.
- Paul Tirand, *Castelnaudary et le Lauragais audois*. Toulouse, Eché, 1988, 310 p.

- Paul Tirand, *1870-1945. Castelnaudary d'Auguste Fourès à Jean Mistler*. Rouffiac, 1991, 230 p.

Sous-préfecture de Limoux

- Christian Thibon, "Les campagnes pour l'indépendance des communes dans l'arrondissement de Limoux (1912-1913) : un débouché pour des revendications communales, pour le communalisme ?", dans *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon. Actes du LIXe congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987)*. Montpellier, 1988, p. 249-261.

Sous-préfecture de Narbonne

- Jacques Michaud et André Cabanis dir., *Histoire de Narbonne*. Toulouse, Editions Privat, 1981, 330 p.

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Archives départementales de l'Aude

- *Série M* : Administration générale et économie (1800-1940).
- *Série N* : Administration et comptabilité départementales (1800-1940).

Voir en particulier la sous-série 4 N : Immeubles et bâtiments départementaux (les dossiers concernant les sous-préfectures de Castelnaudary, Limoux et Narbonne sont conservés sous les cotes 4 N 18 à 4 N 22).

- *Série O* : Administration et comptabilité communales (1800-1940).

Voir en particulier la sous-série 2 O : Dossiers d'administration communale.

- *Série J*

- | | |
|-------------|--|
| 3 J 516 | Papiers de Michel Barre, sous-préfet de Castelnaudary de décembre 1849 à décembre 1853 : correspondance administrative, notes, rapports (1848-1853) ; lettres du général d'Hautpoul (1849-1852) ; lettres écrites par des condamnés politiques originaires de Castelnaudary, établis à Barcelone (1852) ; imprimés divers (1848-1851). |
| 3 J 519-520 | Mémoires rédigés par le baron Hostalier de Saint-Jean, sous-préfet de Narbonne de 1806-1814 : sur la culture de la plante du salicor dans la région de Narbonne... (1811), sur les moyens à employer pour repeupler les bois de l'arrondissement de Narbonne (1814). |
| 3 J 572 | Lettre de Jean-Léon de Grimaldi, sous-préfet de Limoux, au chevalier de Ferrière, capitaine de frégate à Toulon, 1815. |

Archives nationales

- *Série F* : Versements des ministères et des administrations qui en dépendent.

Voir en particulier F^{1b}, dossiers individuels des fonctionnaires des administrations préfectorales.